

Demande de changement d'établissement pour une Terminale
Rentrée scolaire 2026
Note aux parents

Vous souhaitez que votre enfant effectue sa scolarité de Terminale (Générale, Technologique ou Professionnelle) dans un autre établissement que celui qu'il fréquente actuellement :

Vous devez pour ce faire effectuer votre demande au plus tard le 3 juillet 2026 par le lien ci-dessous :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/dsden-landes-demande-de-changement-etab-terminale>

Ces demandes seront à **transmettre au plus tard le 3 juillet 2026** et seront examinées le 10 juillet 2026 par une commission d'affectation et ne pourront être satisfaites que dans la mesure où des places resteraient vacantes après affectation des élèves montants de l'établissement.